



Accident tout seul, retard de controle technique.

Par **yohann108**, le **23/03/2009** à **11:18**

Bonjour.

Ce week end, je me suis prit un mur, la voiture est HS. Mon controle technique était en retard. Etant assuré tout risque, puis-je attendre une prise en charge de mon assurance ? ou le mieux est-il de ne pas declarer l'accident, et envoyer directement le véhicule à la casse ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **23/03/2009** à **11:55**

Bonjour,

Est-ce que les secours ou les FDO sont intervenus sur cet accident ?

Si oui, une déclaration à votre assureur est inévitable, si non, véhicule à la casse directement, auprès d'un casseur agréé. La préfecture vous fournira la liste des casseurs et les formalités à remplir pour cette cession.

Par **yohann108**, le **23/03/2009** à **12:06**

non, personne n'est intervenu, uniquement la dépanneuse que j'ai eu en appelant mon assistance. c'est d'ailleurs le dépanneur qui m'a conseiller de ne pas declarer l'accident si

l'assurance ne prenait pas en charge.

Par **Tisuisse**, le **23/03/2009** à **16:28**

Ben, c'est simple. Si vous vendez la voiture à un casse agréé, pas de déclaration, pas de malus, pas d'emm.....